

COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 03 OCTOBRE 2024

L'AN deux mille vingt-quatre, le trois octobre, le Conseil Municipal de la Commune de MONS, dûment convoqué le 25 septembre 2024, s'est réuni en séance extraordinaire, à 19 heures 00, à la Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Didier CHASSAIN, Maire.

Présents : 11

Didier CHASSAIN, Jérôme GIBOIN, Brigitte FAYET, Valérie BOUCHERET, Nadine DURAND, Nadine PAGET, Jean-François DOUCE, Laétitia FERREIRA, Davy MAYMONT, Danielle LISA, Julie PIET

Absents représentés : 2

Marc TERRET, conseiller, a donné procuration à Didier CHASSAIN.
Maïder GAGER, conseillère a donné procuration à Nadine PAGET

Absents non représentés : 1

Jean-Luc BARDOT

Votants : 13

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le **quorum est atteint**.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Madame Nadine DURAND est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

A DEBATTRE

Approbation du compte rendu de la dernière réunion de la dernière réunion du 05 septembre 2024 : il n'y a pas de remarque, le compte rendu de cette réunion est approuvé à l'unanimité.

LOGEMENT COMMUNAL DE L'ECOLE : Nouveau plan de financement : Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le coût prévisionnel des travaux pour la rénovation du logement communal de l'École est passé de 120 030,00 € HT à 121 530 € HT.

Le nouveau plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

DÉPENSES HT		RECETTES	
Travaux	107 430,00 €	ETAT (30%)	36 459,00 €
		REGION (40%)	48 612,00 €
Maitrise d'œuvre	13 100,00 €	CONSEIL DÉPARTEMENTAL (8,23%)	10 000,00 €
Publication + dossier	1 000,00 €	FONDS PROPRE	26 459,00 €
TOTAL	121 530,00 €	TOTAL	121 530,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- APPROUVE la réalisation du projet présenté estimé à 121 530,00 € HT ;
- APPROUVE le nouveau plan de financement exposé ;
- AUTORISE le Maire à solliciter une subvention Etat au titre de la DETR, une subvention Régionale au titre du Bonus Ruralité et une subvention Départementale au titre de l'aide à la réalisation de travaux de réhabilitation thermique des logements communaux mentionnés dans le nouveau plan de financement.

DECISION DE PASSAGE AU CFU (COMPTE FINANCIER UNIQUE) : M. le Maire explique que, vu le Code Général des Collectivités Territoriales, vu l'article 205 de la Loi de Finances pour 2024, vu la note conjointe de la Préfecture et de la DDFIP du Puy-de-Dôme du 10 Juin 2024, le compte de gestion et le compte administratif doivent désormais être remplacés par un seul compte, le compte financier unique.

La production des comptes de la Commune de MONS concerne les budgets suivants :

- BUDGET PRINCIPAL COMMUNE - M57
- BUDGET ANNEXE CCAS - M57
- BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT – M49

APRES DELIBERATION, LE CONSEIL MUNICIPAL approuve cette décision et décide de l'appliquer à partir du 1^{er} Janvier 2025.

DECISION MODIFICATIVES : M. le Maire explique qu'il s'agit de réaffecter autrement divers débits et crédits sans que cela modifie le budget initial :

1°) BUDGET ASSAINISSEMENT :

Virements de crédits : pompe de relèvement, comptabilisée à tort en section de fonctionnement
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de Virements de Crédits suivants, sur le budget ASSAINISSEMENT de l'exercice 2024 :

CREDITS A OUVRIR

Imputation	Nature	Montant
Chapitre 21 – Article 21562	Pompe de relèvement	1 562,04 €
Total		1 562,04 €

CREDITS A REDUIRE

Imputation	Nature	Montant
Chapitre 23 – Article 2313	10 ^{ème} TRANCHE ASSAINISSEMENT	1 562,04 €
Total		1 562,04 €

2°) BUDGET COMMUNE :

Virements de crédits : achat matériel investissement

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de Virements de Crédits suivants, sur le budget COMMUNE de l'exercice 2024 :

CREDITS A OUVRIR

Imputation	Nature	Montant
Opération 118 – Compte 2157	MATERIEL DIVERS	2 000,00 €
Opération 109 – Compte 2158	RESTAURANT L'ALAMBIC	2 500,00 €
Total		4 500, 00 €

CREDITS A REDUIRE

Imputation	Nature	Montant
Opération 114 – Compte 2313	SALLE POLYVALENTE	4 500,00 €
Total		4 500,00 €

3°) BUDGET COMMUNE :

« Restaurant L'ALAMBIC » suite à rachat à l'EPF SMAF

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de Virements de Crédits suivants, sur le budget COMMUNE de l'exercice 2024 :

Crédits supplémentaires :

Revente avec étalement du Restaurant « L'ALAMBIC »

Imputation	Nature	Montant
DI – 041 – 2138	Restaurant « L'ALAMBIC »	116 394,68 €
RI – 041 - 27638		40 336,52 €
RI – 041 - 168758		76 058,16 €

BULLETIN MUNICIPAL 2024 : Prévisions travaux 2025 : Après délibération, il est convenu d'inscrire pour l'année 2025 :

- Les travaux de la 10 ème tranche d'assainissement « Renodent-Villard »
- La rénovation du logement de l'école
- L'aménagement paysager de l'ancienne station d'épuration

COUSSINS BERLINOIS : ceux posés en bas du RONCH, sur la RD 432 ont été enlevés par les employés communaux car ils étaient trop usés et dangereux avec des coins qui « rebiquaient ». **APRES DELIBERATION, LE CONSEIL MUNICIPAL** confie à Jérôme le soin de voir avec le Conseil départemental pour en faire poser d'autres plus résistants.

INFORMATIONS

ECLAIRAGE PUBLIC : Comme convenu, il sera posé 1 lampe sur poteau existant et 2 candélabres dans la rue des Pacourins. « Territoire d 'Energie» a estimé le coût des travaux à 9 360 €, la part de la commune de Mons s'élevant à 3 900 €. Ces travaux se feront en 2025.

RECENSEMENT 2025 : Recrutement d'un agent recenseur : Monsieur le Maire informe que le recensement de la population monsoise aura lieu du jeudi 16 janvier au samedi 15 février 2025. Il convient donc de procéder au recrutement d'un agent recenseur. Une publication a été faite sur le Panneau Pocket de la Commune de MONS. La date limite des candidatures est fixée au 31 octobre 2024.

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS 2025 : Les président(e)s des associations de la Commune de MONS sont invités à une réunion le mercredi 16 octobre à 18h00 en Mairie, en présence de Brigitte FAYET, Jérôme GIBOIN et Laétitia FEREIRA afin de définir le calendrier des festivités pour l'année 2025.

VOIRIE : M. le Maire explique que Mardi 17 Septembre, 6 agriculteurs qui travaillent des terres sur MONS ont bénévolement participé à une corvée de remise en forme des chemins communaux. Ils ont ainsi roulé et écarté des remorques de graves toute la journée. Un grand merci pour cet élan de solidarité à Pierre, Yannick, Didier, Christophe, Serge et Jean-François.

BALADES REMARQUABLES du journal LA MONTAGNE : Brigitte et Valérie rappellent qu'elles auront lieu le dimanche matin 13 Avril et donnent le compte-rendu de la dernière réunion avec Saint-Priest et la Communauté de communes Plaine Limagne. Il est proposé 3 parcours, un de 4 km et un de 8 km sur la commune de Saint-Priest et un de 12 km sur nos deux communes. Pour chaque parcours, le départ se fera du château du Guérinet pour une arrivée au château de Maulmont. Avant d'avancer plus sur l'organisation, Brigitte explique qu'il faut que ces tracés soient validés par le journal LA MONTAGNE et Balirando.

FÊTE DE L'ALAMBIC : Jean- François informe que la grappe pour la fête de « L'ALAMBIC » sera prise par les employés communaux chez Monsieur Benoît MONTEL, vigneron à MENETROL, ainsi que chez M. David BUSSON à Saint-Ignat.

REPAS DES AÎNÉS : Monsieur le Maire rappelle que le repas et les colis sont financés par les bénéfices réalisés lors de la fête de l'Alambic. Il précise que ce repas est ouvert aux habitants de plus de 65 ans au 31 décembre 2024 votant à Mons, ainsi qu'aux employés communaux et aux membres des « Amis de l'Alambic ». Cette année, le repas aura lieu Dimanche 15 Décembre à midi à la Salle Polyvalente et sera assuré par le restaurant « L'Alambic ».

Les plus de 70 ans au 31 Décembre 2024 habitant la commune et votant à Mons, qui n'ont pu venir au banquet et qui ont eu la délicatesse de s'en excuser se verront remettre un colis.

AIDE AUX DEVOIRS : un grand merci à l'unique bénévole, Mme Marie-Pierre BOURDIER de Beaumont-les-Randan qui vient tous les jeudis à la garderie pour aider les enfants.

CIAS PLAINE LIMAGNE : Portage de repas : M. le Maire explique qu'à partir de Janvier 2025, la communauté de communes Plaine Limagne va mettre en place un service de portage de repas à domicile sur les communes de l'ancien canton de Randan. Chacun peut en faire la demande, demande qui sera examinée par la commission CIAS de Plaine Limagne. Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à vous adresser à la mairie.

TELETHON 2024 : Brigitte explique qu'il aura lieu Dimanche 24 Novembre. Toujours organisée par les CCAS de SAINT-PRIEST, SAINT-SYLVESTRE et MONS, la manifestation se déroulera à la salle polyvalente de SAINT-PRIEST sous forme d'après-midi récréative.

CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES : Une réunion aura lieu bientôt, un appel sera lancé pour avoir des nouveaux membres.

Ont signé les membres présents